
Programme de Formation

Amiante sous section 4 encadrant mixte

Organisation

Durée : 35 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Toute personne amenée à diriger et coordonner l'exécution des opérations et travaux relatifs à l'amiante



Objectifs pédagogiques

Savoir déterminer ses tâches, missions et responsabilités dans le cadre d'une intervention Amiante sous section 4 en tant qu'encadrant

Être capable d'organiser des interventions sous section 4 et encadrer les équipes



Description

Comprendre la réglementation Amiante pour mieux l'appliquer

L'amiante, quels dangers ?

Points de la réglementation

Les mesures de prévention à mettre en œuvre

Organiser la prévention au démarrage du chantier

Assurer la sécurité des collaborateurs en appliquant les procédures de prévention et de sécurité Amiante ss4

Savoir gérer les situations d'urgence

Rôle de l'encadrant Amiante ss4

Transmettre les informations relatives à la prévention risque Amiante aux opérateurs

Expliquer, faire appliquer et contrôler la mise en œuvre des modes opératoires, des consignes, des procédures liés à la prévention des risques.



Prérequis

Comprendre et savoir lire et écrire le français

Conformément à l'arrêté du 23 février 2012 - un certificat d'aptitude médicale prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire - la mention SIR (suivi individuel renforcé) est requis.

Veillez apporter une pièce d'identité, un maillot de bain, une serviette, une paire de tong et un peignoir, utilisés lors de la mise en pratique d'exercices





Modalités pédagogiques

Formation théorique en salle

Formation pratique sur installations permettant la réalisation de mises en situations

Ressources en lignes :

BTP

INRS



Moyens et supports pédagogiques

Support de cours si prévu à la commande

salle de formation équipée et adaptée (hors visio)



Modalités d'évaluation et de suivi

Epreuve théorique de 20 minutes

Epreuve pratique de 60 minutes intégrant l'analyse de situations concrètes adaptées à l'activité.

Délivrance d'une attestation de compétences